Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1981)

Heft: 611

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand Nº 611 29 octobre 1981 Dix-huitième année

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement

pour une année: 48 francs

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 22 69 10 CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro: Rudolf Berner Jean-Pierre Bossy François Brutsch Francine Crettaz André Gavillet Pierre Gilliand Yvette Jaggi Pierre Lehmann Charles-F. Pochon Victor Ruffy

Points de vue: J. Cornuz Gil Stauffer

611

Alerte au Kis latin!

Le Vaudois Jean-François Leuba, toujours souriant mais fort strict sur le code et les alinéas, serait-il devenu un chef de la justice et police authentiquement libéral? Aussi libéral que son collègue démocrate-chrétien Clemens Stöckli de Bâle-Campagne ou que le socialiste Paul Harnisch de Schaffhouse: ils ont eux aussi annoncé le retrait de leur canton de la trop célèbre «Convention sur le développement et l'exploitation d'un système d'informatique de la police criminelle de toute la Suisse (KIS)»?

Sûrement pas. M. Leuba est toujours celui qui déclarait en décembre 1979 à la «Gazette de Lausanne»: «KIS n'a pas l'importance politique que ses adversaires lui donnent» (GdL, 16.12.1979). Importance technique en revanche démontrée: il faut désormais un (gros) ordinateur pour gérer les fichiers de police, méthodes modernes obligent. A criminalité organisée, police organisée et demie.

Le besoin étant démontré, c'est-à-dire postulé puis mis en évidence, le site de l'ordinateur reste à déterminer.

En fédéraliste grand teint, M. Leuba ne veut pas d'un grand frère installé à Berne, à l'instigation de M. Furgler qui pis est. Il ne veut pas davantage d'un gros ordinateur de police à la seule charge du canton de Vaud. Entre les deux, il y a l'échelle romande, ou plutôt latine, qui convient à merveille. Du coup, M. Leuba dénonce la Convention instituant le KIS helvétique, se taille au passage une image de juriste libéral, préoccupé de la protection des personnes et des données qui les concernent, et poursuit sa collaboration au KIS latin, ins-

titué par ce que le professeur Morand a dénommé un «concordat administratif oral».

Joli tour de passe-passe en vérité, auquel il fallait pourtant s'attendre. Dans l'interview précitée, M. Leuba déclarait ouvertement: «Les cantons romands se sont groupés pour utiliser un ordinateur de police, à Genève, les cantons s'équipant de terminaux. Et cela fonctionne.»

En effet. Tous les cantons romands (sauf Jura, qui se tâte) et le Tessin sont ainsi reliés à un fichier latin, «mémorisé» à Genève depuis une bonne demi-douzaine d'années. La gestion du système coûterait moins d'un million par an (le fonctionnement du KIS fédéral était budgétisé à 4 millions par an), dont la majeure partie (Fr. 400 000.—) à la charge du canton-hôte (Genève). Le canton de Vaud a pour sa part dépensé Fr. 80 000.— en 1978 et Fr. 212 000.— en 1979, et budgétisé Fr. 304 000.— pour les deux années suivantes.

On ne sait pas même exactement quelles données sont enregistrées à Genève. Y trouve-t-on la transcription intégrale des dossiers manuels tenus dans les cantons, ou «seulement» les renseignements, moins détaillés, prévus pour le KIS fédéral? Et qu'en est-il des «personnes avec antécédents»? Quid des rapports avec le «Moniteur suisse de police» et des interconnexions avec Interpol? Pas un mot sur tout cela, mais des flots de salive et

Pas un mot sur tout cela, mais des flots de salive et d'encre sur le problème, fondamental, de la protection des données — ou plus exactement des personnes concernées.

Sur le plan fédéral, des directives ont été établies pour l'administration — mais ne vaudraient donc pas pour la gestion d'un système institué par convention intercantonale!

Sur le plan cantonal, Genève et Vaud ont légiféré — très souplement dans le second cas. Mais avec

SUITE ET FIN AU VERSO